Déclaration de la CGT-Culture

sur la situation en Afghanistan

Après cinquante ans de guerre et d'interventions militaires étrangères, les Talibans sont entrés dans Kaboul et ont repris le pouvoir en Afghanistan. La perversité du droit d'ingérence et la cupidité des grandes puissances laissent un pays en ruine, rongé par la corruption et désormais livré à l'obscurantisme et à la violence.

Le départ en catastrophe des États-Unis et de leurs alliés marque la victoire d'un régime totalitaire dont nul n'a pu oublier les atrocités et les crimes commis à la fin des années 90.

Si celles et ceux qui ont travaillé ces dernières années pour les contingents occidentaux et pour les ONG sont directement menacés de mort et doivent impérativement être protégés, nous avons aussi le devoir de condamner avec la plus grande fermeté les atteintes aux libertés fondamentales du peuple afghan.

Malgré les premières déclarations des dirigeants Talibans, il y a fort à craindre que les droits de l'homme soient de nouveau piétinés, comme en témoignent hélas les exactions perpétrées dans le sillage de leur marche sur Kaboul. Nous pensons en priorité à la condition des femmes particulièrement exposées, on le sait, à une politique et des méthodes barbares. Nous avons également les plus vives inquiétudes pour celles et ceux qui portent la liberté d'expression, la liberté de création et la liberté de la presse. Nous restons évidemment très attentifs à la situation des artistes et des travailleuses et travailleurs de la Culture.

Toutes celles et ceux qui, d'une façon ou d'une autre, militants connus ou non, se sont battus pour engager leur pays dans la voie de la démocratie sont en danger. Nous leur devons solidarité et soutien.

Nous nous joignons en outre aux voix qui s'élèvent pour alerter la communauté internationale et l'opinion publique sur le péril qui guette les biens culturels et l'immense patrimoine présent dans cette région.

Avec d'autres, fort heureusement déjà très nombreux, nous exhortons les instances internationales, européennes, et le gouvernement à agir dans l'urgence pour sauver des vies. Or avant toute autre résolution et mesure coordonnée, cela passe d'abord par le respect du droit d'asile, en application des conventions internationales, à commencer par la Convention de Genève.

Paris, le 20 août 2021